

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 342

présenté par

M. Thiébaud, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement  
du territoire

-----

#### ARTICLE 3

1° Au début de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Il associe des chercheurs et des personnalités qualifiées et »,

les mots :

« Cet observatoire ».

2° En conséquence, compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Dans le cadre de ses missions, l'observatoire peut faire appel à des chercheurs et à des  
personnalités qualifiées ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner davantage de souplesse dans la composition de l'observatoire. L'Agence de la transition écologique (ADEME) et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) pourront ainsi décider d'associer des chercheurs et des personnalités qualifiées aux travaux menés par l'observatoire.